

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à des ouvertures de crédits budgétaires sur l'exercice 1986, du fait de la naissance de créances et de la nécessité d'engager des dépenses urgentes avant le vote du budget supplémentaire 1986.

Ces écritures conservent le budget en cours en équilibre réel et sincère. Elles seront reprises au budget supplémentaire.

Elles correspondent aux opérations suivantes et sont présentées dans le tableau récapitulatif annexé.

1) remboursement du sinistre de la cantine scolaire par le G.A.N. et engagement de la dépense pour travaux de remise en ordre (cf délibération N° 12 du 29/04/86).

2) ouverture de crédits pour dépenses exceptionnelles pour 20 000 Frs devant servir, notamment, au remboursement de la somme de 8 253 F 35 aux Laboratoires FANDRE (cf délibération N° 13 du 29/04/86).

3) Encaissement d'une recette complémentaire sur subvention d'Etat concernant les élections du mois de mars 1986. La recette budgétisée au budget primitif ayant été estimée de manière faible, une dotation complémentaire peut lui être adjointe pour 20 000 Frs.

4) Dotation complémentaire sur le poste intérêt de la dette. Ce crédit est rendu nécessaire par la réalisation des emprunts 1984 pour la construction de l'Hôtel de Ville au 30/11/1985 (CAECL N° 19.028009 01 Y : 140 000 Frs et CDC N° 19.028008 01 Q : 1 260 000 Frs). A cette période de l'exercice, la première annuité est comptabilisée au 25 Novembre du même exercice, il y a donc cumul sur l'exercice suivant des intérêts échus pour 1 mois et demi sur 1984 et l'annuité 1985 des annuités dues.

5) Dotation en dépenses et recettes pour le règlement d'honoraires médicaux à l'occasion des classes transplantées.

6) Encaissement des compensations pour pertes de recettes fiscales pour le montant des sommes perçues en excès en 1985 et non budgétisées à ce jour.

7) Dotation prévisionnelle de 23 200 F ajoutée au poste "entretien de matériel et outillage", sous-estimé en montant dans le budget primitif du fait, notamment, de la nécessité de contracter, avec Berger Levrault, un contrat pour l'entretien des logiciels informatiques.

ARTICLE	PROGRAMME	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
2422	09/86	sinistre cantine scolaire	156 000, 00	
2422	09/86	sinistre cantine scolaire		156 000, 00
699		dépenses exceptionnelles	20 000, 00	
7376		Autres participations		20 000, 00
671		Intérêts	19 885, 00	
644		Honoraires médicaux	3 000, 00	
7379		Autres participations		3 000, 00
77902		C.P.R.F.		43 055, 00
6314		Entretien de matériel	23 200, 00	
TOTAL			222 055, 00	222 055, 00